

# Drogues et prisons: la faillite d'une politique

## OPINION

Depuis la fin des années 1980, la population carcérale mondiale explose. Les campagnes électorales se font à coups de slogans: tolérance zéro, guerre à la drogue, guerre au terrorisme, banlieues dangereuses... Non seulement les politiques ultra-répressives sont inefficaces, mais elles érodent les droits fondamentaux de tous et particulièrement ceux des individus en détention.

Ces trente dernières années nous apprennent que la privation de liberté touche les populations les plus vulnérables et que la petite criminalité, non violente, y conduit également. Par contre, des solutions moins coûteuses et plus favorables à l'intégration sociale et économique des délinquants existent, mais sont trop peu mises en œuvre. Une société juste et équitable doit refléter le principe selon lequel la peine est proportionnelle à la gravité du crime et susceptible d'accomplir ses objectifs multiples y compris la dissuasion et la réhabilitation. Dans ce contexte, la peine carcérale est une mesure de dernier recours.

La faillite des politiques répressives est particulièrement flagrante dans le domaine de la répression de la consommation de drogues et de la petite criminalité non violente liée au deal de rue, ainsi que de la contrebande de quantités minimales de substances illégales ou de la production pour usage personnel.

La mise en œuvre de politiques répressives en matière de drogues, particulièrement celles qui privilégient l'incarcération, soulève deux questions fondamentales. Est-il justifié, en termes éthiques, de punir la consommation de drogues, alors qu'elle ne nuit pas à autrui bien qu'elle fasse éventuellement courir aux personnes qui s'y adonnent un risque d'atteinte à leur santé physique et psychique? Et y a-t-il la moindre évidence que la prison soit efficace? Elle n'offre pas un meilleur bilan de guérison de la dépendance – une maladie chronique selon l'Organisation mondiale de la santé, au risque durable de rechutes – que la prise en charge médicale et psychologique, ainsi que les soutiens à l'intégration sociale. Bien au contraire! Et son effet dissuasif est encore moins évident. Le temps a bien démontré que ce genre de politique ne conduit pas à une réduction de l'offre de substances illégales: l'arrestation du consommateur ne permet que très rarement de remonter la filière de ses fournisseurs et le marché illégal est si complexe, paré contre l'infiltration et les ripostes légales, que même les dealers sont déconnectés de leurs grossistes, qui agissent le plus souvent comme des entreprises multinationales. Peut-on conti-

nuer à feindre d'ignorer que les «barons» de la drogue échappent à la punition et que ce sont les prolétaires du marché illégal qui paient le prix fort de la prohibition et de la répression?

## Est-il justifié, en termes éthiques, de punir la consommation de drogues, alors qu'elle ne nuit pas à autrui?

La privation de liberté, que celle-ci soit en garde à vue ou après jugement, se concentre effectivement sur l'usage et l'acquisition de petites quantités de drogues. Ainsi en France, quelque 80% des procédures liées aux drogues le sont pour détention ou usage; aux Etats-Unis, 85% des arrestations liées aux drogues concernent la simple possession. Ceci conduit à la situation alarmante actuelle. Des jeunes gens, venant de groupes ethniques minoritaires et issus de milieux sociaux et économiques difficiles, voient leur avenir compromis à cause de leur consommation. Or, il n'y a pas de différence majeure quant à la prévalence de l'usage des drogues dans les différentes couches de la population – tout au plus des risques augmentés dus aux conditions de consommation – et cependant la répression s'acharne bien davantage sur les quartiers pauvres.

De plus, les lieux de détention sont des environnements à haut risque pour les maladies transmissibles comme le VIH, l'hépatite C et la tuberculose, avec des implications plus générales pour la santé publique une fois les personnes remises en liberté. La surpopulation carcérale aggrave encore davantage la situation. Il se pose en outre le problème de la continuité des traitements et des soins, aussi bien au moment de l'entrée en prison qu'à la sortie, pour les maladies transmissibles ainsi que pour la dépendance aux drogues. La consommation de drogues non seulement existe en prison, elle est statistiquement plus élevée qu'en dehors. C'est là parfois qu'une personne détenue s'initie à la drogue ou se met à consommer des substances différentes et plus nocives.

Enfin, il est impératif de rappeler que les droits fondamentaux sont inaliénables et qu'une per-

sonne ne les perd pas lorsqu'elle est privée de liberté. Cela comprend notamment le droit à la santé, le droit au respect de la dignité, le droit à la vie, le droit à la sécurité personnelle, la protection de la sphère privée, le droit à un logement adéquat, le droit à la nourriture, à l'eau et aux équipements sanitaires, et l'interdiction de la torture ou de tout autre traitement cruel et dégradant. L'Etat fait donc face à une responsabilité particulière à l'égard des personnes incarcérées, dépourvues d'autonomie et de la capacité de subvenir à leur besoin.

Avec nos collègues de la Commission globale, anciens chefs d'Etat et de gouvernement, personnalités reconnues du monde culturel et économique, nous militons pour la dépénalisation totale de la consommation de drogues et des actes préparatoires à celle-ci. Nous plaçons pour des alternatives à la détention pour les délinquants qui occupent le bas de la pyramide criminelle et n'exercent ni violence ni responsabilité. Cette position de principe ne nous libère pas de l'obligation de plaider en faveur des droits des personnes détenues – l'accès aux soins, la mise à disposition des mesures de réduction des risques liées à la consommation, la protection contre la violence – et de dénoncer les abus lorsqu'ils s'exercent derrière les murs des prisons.

La société a droit à ce que des politiques publiques au nom desquelles l'Etat prive des personnes de leur liberté soient cohérentes, justes et efficaces, respectueuses des droits fondamentaux et basées sur des données scientifiquement avérées crédibles, plutôt que sur des mythes, stéréotypes et préjugés qui masquent la réalité et entretiennent les discriminations. ■

RUTH DREIFUSS  
ANCIENNE PRÉSIDENTE  
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE



LOUISE ARBOUR  
ANCIENNE HAUT-COMMISSAIRE  
AUX DROITS DE L'HOMME



## SUR LES BLOGS

### Le mariage pour tous cache le droit à l'enfant

«Pourquoi la Commission des affaires juridiques du Conseil national qui vient d'approuver le concept du mariage pour tous se serait-elle penchée simultanément sur le don de sperme si ce n'était précisément parce que l'institution du mariage est le symbole de la filiation?» écrit sur son blog l'ancienne conseillère nationale Suzette Sandoz. A lire sur le site du «Temps» à l'adresse <https://blogs.letemps.ch>

# Urgence Amazonie: le «cœur climatique» de la Terre est menacé

## OPINION

Au-delà d'un simple recyclage des précipitations au niveau local, les forêts sont à l'origine d'un transfert d'humidité atmosphérique des océans vers l'intérieur des continents, grâce à des cycles répétés d'évapotranspiration et de condensation. La découverte par les chercheurs russes Victor Gorshkov et Anastassia Makarieva de ce rôle jusqu'alors ignoré va nous amener à réévaluer l'importance des forêts naturelles telles que l'Amazonie et la nécessité de les maintenir pour assurer le fonctionnement des régimes hydrologiques terrestres à l'échelle globale.

En effet, l'eau nécessite une énergie considérable pour s'évaporer au-dessus de la forêt (600 calories par gramme), énergie qu'elle restitue sous forme de chaleur en haute atmosphère au moment de la condensation et de la formation des pluies. Ainsi, l'impact extrême du rayonnement solaire au niveau de l'équateur est absorbé grâce à des écosystèmes riches en eau et en biomasse dans ces zones du globe. Parallèlement à cela, la rapidité du processus de condensation par rapport à la lenteur de celui d'évapotranspiration crée une différence de pression avec effet d'aspiration. La forêt amazonienne fonctionne alors comme un gigantesque cœur hydrologique, attirant les masses d'air de l'Atlantique et les enrichissant

en eau, pour effectuer une demi-douzaine de cycles d'évapotranspiration-précipitation, progressant d'est en ouest – pour finalement s'élever dans le massif des Andes et dévier vers le nord (Etats-Unis, Gulf Stream) et vers le sud (Argentine) en donnant naissance à des pluies chaudes à des latitudes éloignées de l'équateur. Au fleuve Amazone coulant d'ouest en est se superpose ainsi un énorme fleuve atmosphérique coulant en sens inverse, de l'Atlantique vers les Andes et bien au-delà. On peut donc

voir les forêts tropicales comme une composante de la biosphère garantissant à la fois le fonctionnement et la stabilité du grand cycle géoclimatique.

Dans ce contexte, la situation actuelle est probablement beaucoup plus critique qu'on ne l'imaginait jusqu'alors. En effet, certains experts estiment que la forêt amazonienne ne devrait pas

passer au-dessous du seuil de 70% de sa surface initiale si ce «cœur climatique» doit pouvoir continuer à battre. Le danger réside dans les coupes rases effectuées sur de grandes surfaces, entamant les massifs naturels fermés très riches en eau, dont on sait qu'ils ne peuvent brûler spontanément. Il se forme ainsi des fronts de coupe exposés à un rayonnement solaire intense, provoquant un dessèchement des arbres mis à nu. Les incendies de forêt peuvent alors se déclencher, s'auto-alimenter de façon accélérée

et devenir incontrôlables. Ce phénomène a déjà provoqué des ravages en Indonésie et en Malaisie à la suite des déforestations à grande échelle effectuées au profit de plantations de palmiers à huile. Perspective à moyen et long terme, si cette tendance suit son cours dans le bassin amazonien: un dérèglement irrémédiable du système géoclimatique, suivi d'une désertification dramatique de l'écosystème le plus vital de notre planète. ■

ERNST ZÜRCHER  
DR. SC. NAT., ING. FORESTIER EPFZ



DOMINIQUE BOURG  
PROF. HONORAIRE UNIVERSITÉ  
DE LAUSANNE (UNIL)



JACQUES DUBOCHET  
PROF. HON. UNIL, PRIX NOBEL  
CHIMIE 2017



# Brexit: vers le dénouement?

## INCIDENCES

Depuis 2016, les développements dramatiques se succèdent au Royaume-Uni autour de la sortie de l'Union européenne décidée par référendum. La Chambre des communes, qui exerce le pouvoir politique suprême, est hostile en majorité au «filet de sécurité» qui préserverait tels quels les liens commerciaux et économiques entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord. Pour les partisans d'un Brexit dur, les dispositions de l'accord de retrait à cet égard vont trop loin, car elles retiendraient la Grande-Bretagne au sein de l'union douanière avec l'UE si aucune autre formule n'est trouvée qui préserverait le statu quo en Irlande. De ce fait, la Chambre des communes a refusé cette année à trois reprises de ratifier l'accord de retrait négocié par la première ministre Theresa May. Alors que celle-ci a annoncé vouloir se livrer à une quatrième tentative, son parti l'a priée de démissionner. Elle a été remplacée au cours de l'été par M. Boris Johnson. Le nouveau premier ministre est déterminé à respecter à tout prix la date de départ de l'UE, fixée au 31 octobre 2019, même en l'absence d'une procédure convenue. On s'approche donc du dénouement qui pourrait prendre la forme d'une sortie désordonnée de l'UE.

La Chambre des communes effectue aujourd'hui même sa rentrée pour quelques jours seulement dans une atmosphère de crise, puisque les députés seront renvoyés dans leur foyer au cours de la semaine prochaine déjà.

D'emblée, l'opposition cherchera à organiser un débat urgent sur le Brexit, qui débouche sur le vote d'une loi interdisant au gouvernement de quitter l'UE sans un accord avec Bruxelles. On ne sait si le gouvernement s'y pliera, car cela l'obligerait à demander à ses partenaires européens de retarder la sortie du Royaume-Uni au-delà du 31 octobre. Il brandit comme une menace la perspective d'un «no deal» tout en prétendant que tel n'est pas son objectif. Le gouvernement fait pression sur les quelque 20 députés conservateurs tentés de voter avec l'opposition: il les expulserait du groupe parlementaire en les accusant de mettre en péril la négociation en extrême d'un accord avec l'UE d'ici à la mi-octobre. Mais en réalité il n'a présenté aucune nouvelle proposition au négociateur en chef de l'UE, Michel Barnier, et la négociation en reste au point mort. De plus, la Chambre des communes a été heurtée par la décision du gouvernement de mettre fin prématurément à l'actuelle session parlementaire. Il en avait certes le droit mais contrairement à l'usage, il s'écoulera plus d'un mois avant le discours du Trône qui marquera la reprise des travaux parlementaires. C'est un délai inhabituellement long, destiné avant tout à empêcher les députés de faire échec à la politique européenne du gouvernement.

Cette atteinte à la pratique a provoqué des manifestations dans tout le pays. L'actuel gouvernement de coalition ne dispose que d'une voix de majorité, qui n'a pas été encore testée. Si l'opposition ne parvient pas à faire adopter son projet de loi – on s'attend à un passage difficile à la Chambre des lords –, il ne lui resterait plus qu'à présenter une motion de censure. Mais qui pourrait succéder à M. Johnson dans cette hypothèse? L'opposition est divisée sur ce point. Normalement ce devrait être M. Jeremy Corbyn, le leader de l'opposition. Mais ni les conservateurs rebelles ni les libéraux ne veulent du chef travailliste. Celui-ci serait-il prêt à s'effacer? C'est peu probable. S'il est mis en minorité, Boris Johnson pourrait alors proposer la dissolution de la Chambre et la tenue d'élections générales... après le 31 octobre. Il tendrait ainsi un piège aux travaillistes: il a besoin de leurs voix pour faire passer la loi de dissolution. Ceux-ci réclament à cor et à cri de nouvelles élections depuis le début de cette année: s'ils votent la dissolution, le premier ministre aura les coudées franches pour sortir effectivement de l'UE le 31 octobre. S'ils la refusent, ils seront déconsidérés... ■

FRANÇOIS NORDMANN

